

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Mars 2018

L' an 2018, le 26 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Robert PERROT Maire.

Présents : Mr PERROT Robert, Maire, Mmes : BERHAULT Patricia, MASSUE Nathalie, MM : ARTHUR Jean-Pierre, FEVRIER Jean-Pierre, GERARD Philippe, GILBERT Donatien, HOUSSIN Raymond, JOUVINIER Claude, MOTEL Pascal, RICAUD Christophe, ROUSSIERE Didier

Absente : Mme BIGOT Bénédicte

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 16/03/2018

Date d'affichage : 16/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé secrétaire : Mr HOUSSIN Raymond

OBJET DES DELIBERATIONS

- ⇒ BUDGET C.C.A.S. : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET C.C.A.S. : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOGEMENT LOCATIF : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOGEMENT LOCATIF : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'OURME GUY : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'OURME GUY : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : AFFECTATION DES RESULTATS 2017
- ⇒ BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : AFFECTATION DES RESULTATS 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

- ⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2017
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018
- ⇒ MODERNISATION DE LA VOIRIE 2018 : CHOIX DU FOURNISSEUR

Réf : N°2018-011 BUDGET C.C.A.S. : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-012 BUDGET C.C.A.S. : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Patricia BERHAULT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		932,36 €				932,36 €
Opération de l'exercice	2 837,00 €	322,68 €			2 837,00 €	322,68 €
TOTAUX	2 837,00 €	1 255,04 €			2 837,00 €	1 255,04 €
Résultat de clôture	1 581,96 €				1 581,96 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	1 581,96 €				1 581,96 €	

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) A l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-013 BUDGET ANNEXE LOGEMENT LOCATIF : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-014 BUDGET ANNEXE LOGEMENT LOCATIF : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patricia BERHAULT Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe Logement Locatif, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			4 510,01 €			4 510,01 €
Opération de l'exercice	335,10 €	3 000,00 €	702,35 €	3 282,57 €	1 037,45 €	6 282,57 €
TOTAUX	335,10 €	3 000,00 €	5 212,36 €	3 282,57 €	1 037,45 €	10 792,58 €
Résultat de clôture		2 664,90 €	1 929,79 €		-735,11 €	
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		2 664,90 €	1 929,79 €		-735,11 €	

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-015 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'OURME GUY : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT L'OURME GUY : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patricia BERHAULT Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Lotissement L'Ourme Guy, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté		32 246,61 €	40 545,60 €		40 545,60 €	32 246,61 €
Opération de l'exercice	40 545,60 €	8 298,99 €	0,00 €	40 545,60 €	40 545,60 €	48 844,59 €
TOTAUX	40 545,60 €	40 545,60 €	40 545,60 €	40 545,60 €	81 091,20 €	81 091,20 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €					

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-017 BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 – Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-018 BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe GERARD Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Lotissement La Chérière, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		5 691,09 €	144 463,44 €			
Opération de l'exercice	232 012,11 €	236 531,56 €	240 285,29 €	231 522,38 €	472 297,40 €	468 053,94 €
TOTAUX	232 012,11 €	242 222,65 €	384 748,73 €	231 522,38 €	472 297,40 €	468 053,94 €
Résultat de clôture		10 210,54 €	153 226,35 €			
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		10 210,54 €	153 226,35 €		143 015,81 €	

- 2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-019 BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2017, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Lotissement La Chérière, au 31 décembre 2017 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 10 210,54 €
- la section d'**investissement** dégage un déficit de 153 226,35 €
- ce qui fait un déficit total cumulé de 143 015,81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter : la somme de 10 210,54 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté,
 et la somme de 153 226,35 € à l'article 001 – Déficit d'investissement reporté.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-020 BUDGET LOTISSEMENT LA CHERIERE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2018, pour le Budget Annexe Lotissement de la Chérière, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, aux sommes :

- de 353 452,70 € pour la section d'investissement,
- de 308 633,12 € pour la section de fonctionnement.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-021 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-022 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe GERARD Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Commerce Multiservices, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			26 173,55 €		26 173,55 €	
Opération de l'exercice	1 289,74 €	8 259,05 €	11 165,19 €	7 231,63 €	12 454,93 €	15 490,68 €
TOTAUX	1 289,74 €	8 259,05 €	37 338,74 €	7 231,63 €	38 628,48 €	15 490,68 €
Résultat de clôture		6 969,31 €	30 107,11 €		6 969,31 €	30 107,11 €
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		6 969,31 €	30 107,11 €		23 137,80 €	

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-023 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2017, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Commerce Multiservices, au 31 décembre 2017 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 6 969,31 €
- la section d'**investissement** dégage un déficit de 30 107,11 €
- ce qui fait un déficit total cumulé de 23 137,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter : la somme de **6 969,31 € à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé,**
et la somme de **30 107,11 € à l'article 001 – Déficit d'investissement reporté.**

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-024 BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2018, pour le Budget Annexe Commerce Multiservices, proposé par le Maire et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, aux sommes :

- de **43 857,11 € pour la section d'investissement,**
- de **8 405,00 € pour la section de fonctionnement.**

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-025 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-026 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe RICAUD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Annexe Assainissement collectif, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		76 927,20 €		17 178,00 €		94 105,20 €
Opération de l'exercice	77 681,39 €	38 579,05 €	18 315,68 €	15 561,14 €	95 997,07 €	54 140,19 €
TOTAUX	77 681,39 €	115 506,25 €	18 315,68 €	32 739,14 €	95 997,07 €	148 245,39 €
Résultat de clôture		37 824,86 €		14 423,46 €		52 248,32 €
Reste à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		37 824,86 €		14 423,46 €		52 248,32 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-027 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2017, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget Assainissement collectif, au 31 décembre 2017 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 37 824,86 €
- la section d'**investissement** dégage un excédent de 14 423,46 €
- ce qui fait un excédent total cumulé de 52 248,32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter : la somme de **37 824,86 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté,**
et la somme de 14 423,46 € à l'article 001 - Déficit d'investissement reporté.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-028 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2018, pour le Budget Annexe Assainissement collectif, proposé par le Maire et en suréquilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, aux sommes :

Section	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	18 344,60 €	29 145,46 €
FONCTIONNEMENT	20 819,17 €	77 419,46 €

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-029 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance entre les résultats du Compte Administratif du Maire et ceux du Compte de Gestion du Receveur,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-030 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe RICAUD, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal de la commune, dressé par Mr Robert PERROT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté			28 881,86 €		28 881,86 €	
Opération de l'exercice	345 416,31 €	534 494,17 €	191 970,11 €	260 172,66 €	537 386,42 €	794 666,83 €
TOTAUX	345 416,31 €	534 494,17 €	220 851,97 €	260 172,66 €	566 268,28 €	794 666,83 €
Résultat de clôture		189 077,86 €		39 320,69 €		
Reste à réaliser			10 631,26 €	7 397,04 €		
RESULTATS DEFINITIFS		189 077,86 €		39 320,69 €		228 398,55 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-031 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2017, informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le Budget principal de la commune, au 31 décembre 2017 :

- la section de **fonctionnement** dégage un excédent de 189 077,86 €
- la section d'**investissement** dégage un excédent de 39 320,69 €
- ce qui fait un excédent total cumulé de 228 398,55 €.

Monsieur Le Maire rappelle, que suite à la clôture des budgets C.C.A.S. (419) et Logement locatif mairie (456) au 31 décembre 2017, il y a lieu de reprendre au budget principal de la commune les résultats de l'exercice 2017 de ces 2 budgets, soit :

pour le budget C.C.A.S. :

- la section de fonctionnement dégage un excédent de 1 581,96 €,

pour le budget Logement locatif mairie :

- la section de fonctionnement dégage un excédent de 2 664,90 €
- la section d'investissement dégage un déficit d'investissement de 1 929,79 €.

Par conséquent, les résultats cumulés de ces 3 budgets sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 190 160,80 €
- Excédent d'investissement : 37 390,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide d'affecter :

la somme de 37 390,90 € à l'article 001 - Excédent d'investissement reporté,
la somme de 147 189,68 € à l'article 002 - Excédent de fonctionnement reporté et
la somme de 42 971,12 € à l'article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-032 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2018, pour le Budget principal de la commune, proposé par le Maire et en suréquilibre, en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement, aux sommes :

Section	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	154 281,26 €	154 281,26 €
FONCTIONNEMENT	449 098,43 €	624 271,68 €

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Réf : N°2018-033 MODERNISATION DE LA VOIRIE 2018 : CHOIX DU FOURNISSEUR

Dans les projets d'investissement 2018, des crédits sont prévus pour la modernisation de la voirie. Deux portions de route ont été arrêtées : au centre du Village du Léron et au 20 Le Coudray.

Trois entreprises ont été consultées ; les propositions de prix sont les suivantes :

Enrobé - en H.T.	à chaud	à froid	bicouche
EUROVIA	8 675,00 €		
COLAS		8 791,20 €	9 011,50 €
BROCELIANDE T.P. (Perotin)	8 658,00 €		

Après discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- retenir la proposition de prix de BROCELIANDE T.P. pour un montant de 8 658,00 € H.T.
Et autorise le Maire à signer tous documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstention : 0)

Questions diverses :

ECLAIRAGE PUBLIC : DEUX NOUVELLES HORLOGES ASTRONOMIQUES

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'éclairage public, il est nécessaire de procéder au remplacement de deux horloges "ancienne génération" par deux horloges astronomiques par radio-synchronisation en deux points de la commune (Rue de l'Avenir et Rue de l'Abbaye). En effet, ce remplacement est nécessaire puisqu'il subsiste un dysfonctionnement dans les planches horaires depuis octobre 2017. L'entreprise R2AE a été sollicitée pour réaliser un devis de remplacement qui s'élève à 934,00 € HT (1102.80 € TTC). Ces 2 nouvelles horloges nous permettront d'optimiser les planches horaires de fonctionnement de l'éclairage public et ainsi obtenir des gains énergétiques non négligeables. En parallèle, une demande de subvention a été faite auprès du S.D.E. 35 (Syndicat Départemental d'Energie).

D'autre part, un rendez-vous est planifié jeudi 29 mars à 14 heures avec Mr GALLET, Responsable de la Maintenance Eclairage public au S.D.E. 35 au sujet du transfert de cette compétence.

DOCUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre des budgets, différents documents ont été distribués aux membres du conseil municipal (tableau des emprunts, note du comptable public sur la situation financière de la commune au 31/12/2017).

R.G.D.P. (Règlement Européen sur les Données Personnelles)

Cette loi vise à renforcer la protection des données personnelles des citoyens européens et s'impose aux collectivités. Ces dernières devront se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation au 25 mai 2018.

ANTENNE RELAIS ORANGE

Mr Le Maire informe de la visite d'Emilie LABAS, chargée de recherches et négociation chez SYSCOM, le 6 mars 2018, avec la participation de Philippe GERARD, adjoint. Elle a pour mission de rechercher un emplacement communal, en agglomération, destiné à y implanter une antenne relais pour le compte d'Orange et ainsi mieux recevoir les communications, les 2G, 3 G et 4 G. Les conseillers municipaux ont émis un avis favorable sur ce projet et pour une implantation derrière le cimetière. Du 3 au 8 avril 2018, la SARL SYSCOM effectue des prises de vues aériennes par drone.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

L'Assemblée nationale a voté le 30 janvier 2018, en première lecture, la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert de cette compétence des communes aux communautés de communes. Initialement prévu au 1er janvier 2020, le transfert de cette compétence pourrait être opéré au plus tard le 1er janvier 2026. Il faut attendre le vote définitif des parlementaires et le décret d'application.

SMICTOM

Ce syndicat de ramassage et de traitement des ordures ménagères est obligé de revoir ses redevances à la hausse, pour les particuliers et pour les collectivités, pour l'année 2018. Cette conséquence fait suite à l'arrêt du versement des subventions des communautés de communes en 2020. L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) diminue également sa subvention.

VISITE DU SENAT

Jeudi 17 mai 2018, les conseils municipaux de Comblessac, Saint Séglin et Les Brûlais organisent une journée pour aller visiter le Sénat et la Garde Républicaine.

EFFACEMENT DES RESEAUX

Commencés le 19 mars, cette 6ème et dernière tranche de travaux vont se poursuivre sur plusieurs semaines. Ils concernent les rues Saint Melaine, Rue des Grées et Rue de l'Abbaye. Ils consistent à enterrer les fils électriques et téléphoniques, puis y implanter des nouveaux mâts d'éclairage public. A la fin, tous les anciens poteaux seront enlevés.

CANALISATION D'EAU POTABLE Mandatée par le Syndicat des eaux, la société SOGEA renouvelle la canalisation d'eau potable, de la place du Calvaire jusqu'au village de la Melais.

En mairie, le 06/04/2018

Le Maire
Robert PERROT



